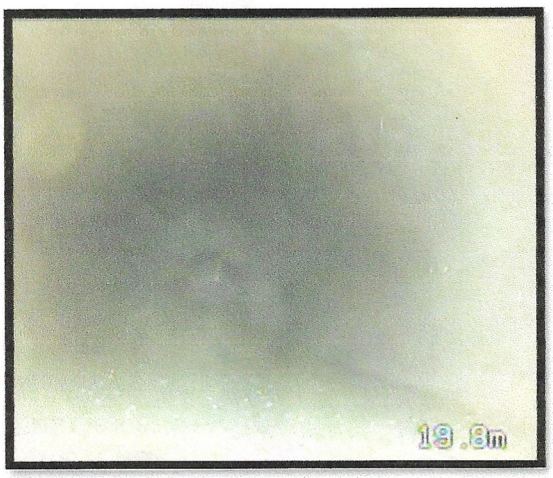
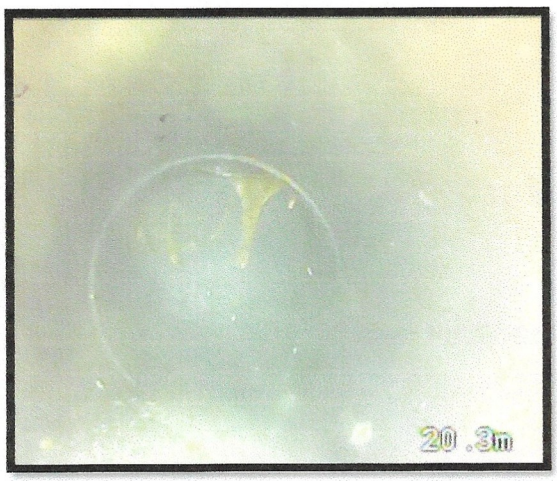




Conclusion :

Nous sommes intervenus sur la résidence pour réaliser une inspection caméra du réseau d'évacuation des eaux usées au bâtiment B.

1) **Pendant notre intervention, nous procédons à un curage hydraulique de la canalisation située sous le dallage et observons que celle-ci aurait bientôt été obstruée à 100 % par les graisses de cuisine.**

2) **Nous réalisons une inspection caméra de la canalisation qui s'étend sur 20 ml et nous avons remarqué :**

- ✓ Une canalisation PVC Ø-100
- ✓ Des changements de direction à 45°, la première à 6,3 ml et la seconde à 13,3 ml.
- ✓ Trois nœuds de raccordement sur la partie inspectée
- ✓ Des contre pentes du réseau d'environ 30 %, à partir de 7 ml du regard de visite et cela jusqu'au pied de colonne dans le garage 66.

Préconisation :

Pour assurer une bonne gestion des réseaux d'évacuation des eaux usées dans l'ensemble du parc, nous recommandons à la copropriété de conclure un contrat annuel d'entretien.